

RAPPORT D'ACTIVITÉ



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN

01

SEINE GRANDS LACS

- 06 | La gouvernance
- 08 | Interview
Jean-Michel VIART, Vice-président
de Troyes Champagne Métropole
- 08 | Interview
Laurent GOUVERNEUR,
1^{er} Vice-Président de la
Communauté de Saint-Dizier
Der et Blaise
- 09 | Carte du bassin versant
Seine amont

02

PRÉVENIR LES INONDATIONS ET GARANTIR LA RESSOURCE EN EAU

- 10 | Situation hydrologique annuelle
et gestion des ouvrages
- 12 | Gestion de la crue
de janvier-février 2018
- 14 | Site pilote de la Bassée :
le projet entre dans la phase
de définition précise
- 16 | Programme d'actions de prévention
des inondations de la Seine
et de la Marne franciliennes

03

ENVIRONNEMENT

- 18 | Les ateliers participatifs Eau Hé
Climat !
- 19 | Appel à projet "biodiversité"
Queues de retenues !
- 20 | Berges de cours d'eau de l'EPTB :
un héritage du passé

04

LA VIE DES INSTALLATIONS

- 22 | L'examen technique complet
du barrage de la Morge
- 23 | Les travaux en régie
- 25 | La vie des installations :
travaux en entreprises

05

AU CŒUR DE LA VIE DES TERRITOIRES

- 26 | PAPI d'intention de la Seine
troyenne et PAPI complet
de la Seine troyenne et supérieure
(2019-2024)
- 27 | SLGRI Saint-Dizier et PAPI
d'intention de la Marne Vallage
et Perthois (2019-2021)
- 27 | Réunion d'information
sur le décret digue

06

SEINE GRANDS LACS EN 2017

- 28 | Le budget
- 29 | Le Conseil d'administration
- 29 | Les ressources humaines

ZOOM SUR...

- 30 | Salon des maires d'Île-de-France :
Seine Grands Lacs présent au salon
des Maires d'Île-de-France
- 30 | Risque de sécheresse et de déficit
en eau
- 31 | Le Papi se jette à l'eau !
- 31 | Acquisition des bureaux
à Troyes



Frédéric Molossi
Président de l'EPTB Seine Grands Lacs
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

L'EPTB Seine Grands Lacs fait évoluer sa gouvernance. En 2017, le syndicat mixte a élaboré des statuts qui lui permettent de s'ouvrir aux collectivités de l'amont.

Cela vient concrétiser la volonté de mettre l'outil EPTB au service des collectivités de l'ensemble de notre territoire de reconnaissance ; avec une attention particulière pour les agglomérations qui se trouvent en TRI (Territoire à Risque important d'Inondation). D'ores et déjà les Communautés d'agglomération de Troyes Champagne Métropole et de Saint-Dizier, Der et Blaise ont délibéré pour intégrer notre gouvernance.

Par cette démarche d'ouverture et d'élargissement, les élus actuels du Syndicat mixte confirment leurs orientations. Nous savons qu'une bonne gestion de la ressource en eau n'est possible qu'avec une politique de bassin versant. Paris et la zone dense francilienne doivent être protégées des inondations tout en protégeant les agglomérations de

l'amont. Nous savons également qu'il n'y a de politiques ambitieuses en matière d'adaptation au changement climatique que si l'urbain se conjugue avec le rural, si l'activité agricole est considérée au même titre que l'activité économique de nos villes. Nous ne pouvons avoir d'actions positives réalisées par notre établissement sans que la question environnementale ne soit posée.

Acteur majeur de la politique publique de l'eau à l'échelle du bassin, le Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs souhaite participer à cette dynamique - collective - qui lui semble être pertinente pour répondre aux enjeux actuels et à venir. L'adaptation aux effets du changement climatique, que l'on pense crue ou étiage sévère devient un chantier prioritaire. Il s'agira de faire évoluer au mieux nos outils de gestion au côté de l'État et des collectivités et de trouver des réponses novatrices qui pourront être pensées en terme de réalisation d'ouvrages structurants comme celui de la Bassée et en terme de développement durable.

18
départements

6
territoires à risque
important
d'inondation (TRI)

1976
espèces animales
et végétales
vivant autour
des lacs

4
lacs-réservoirs
pour un bassin

FAITS MARQUANTS 2017

FÉVRIER

Signature de la déclaration
d'engagement de la
stratégie d'adaptation
au changement
climatique du bassin
Seine Normandie avec
le comité de bassin

MARS

Adoption des statuts
du Syndicat mixte

MAI

Édition d'un dépliant
sur les forêts

JUIN

Inauguration des repères
de crues à Gennevilliers

NOVEMBRE

Conférence annuelle
du PAPI

DÉCEMBRE

Adoption des statuts
du Syndicat mixte 2



D

DES STATUTS QUI EVOLUENT, UNE GOUVERNANCE QUI S'OUVRE AU BASSIN



Les orientations de l'établissement engagé à l'ouverture vers les collectivités des territoires de l'ensemble du bassin versant. L'adhésion des communautés d'agglomération de Troyes et Saint-Dizier en est la traduction concrète.



UN MOUVEMENT INSTITUTIONNEL CONTINU

Le 25 novembre 2016, les administrateurs ont validé la transformation de l'Institution interdépartementale en syndicat mixte ouvert, composé exclusivement des quatre collectivités déjà membres. L'un des objectifs prioritaires approuvé à l'unanimité était l'ouverture de la gouvernance du syndicat aux collectivités de l'amont du bassin versant, principalement à celles référencées en Territoire à haut Risque Inondation (TRI).

Cette évolution statutaire souhaitée, souligne la volonté des administrateurs de concrétiser la nécessaire solidarité amont/aval, urbain/rural et la prise en compte du monde agricole. Par ailleurs, elle conforte le principe qu'une gestion durable de la ressource en eau n'est possible qu'à l'échelle du bassin versant de la Seine.

Au mois de mars 2017, un arrêté préfectoral ratifiait cette transformation et confortait la qualité d'Établissement Public Territorial de Bassin de ce nouveau syndicat. Seine Grands Lacs demeure légitime pour exploiter et entretenir les quatre lacs-réservoirs, mais également pour animer les PAPI francilien et troyen ainsi que pour mettre son expertise à la disposition des collectivités de l'ensemble du bassin.

Le 21 décembre 2017, le Comité syndical approuvait, à l'unanimité, la révision statutaire. Elle ouvre l'adhésion des collectivités du bassin amont. Les premières seront les Communautés d'agglomération de Troyes-Champagne-Métropole et de Saint-Dizier, Der et Blaise.



● ● ● Confluence du canal Saint-Julien et de la Seine

Pour ces deux collectivités, par-delà leur proximité géographique des lacs, c'est incontestablement la confiance réciproque entre élus et entre techniciens qui a favorisé le rapprochement engagé. C'est le partenariat noué, notamment depuis la crue du printemps 2013 qui a forgé les méthodes de travail et permis de partager des objectifs communs.

Cette construction partenariale a abouti à ce que Seine Grands Lacs se voit confier l'animation du PAPI d'intention de Troyes et l'aide à la définition de la stratégie locale de gestion des risques inondation à Saint-Dizier.

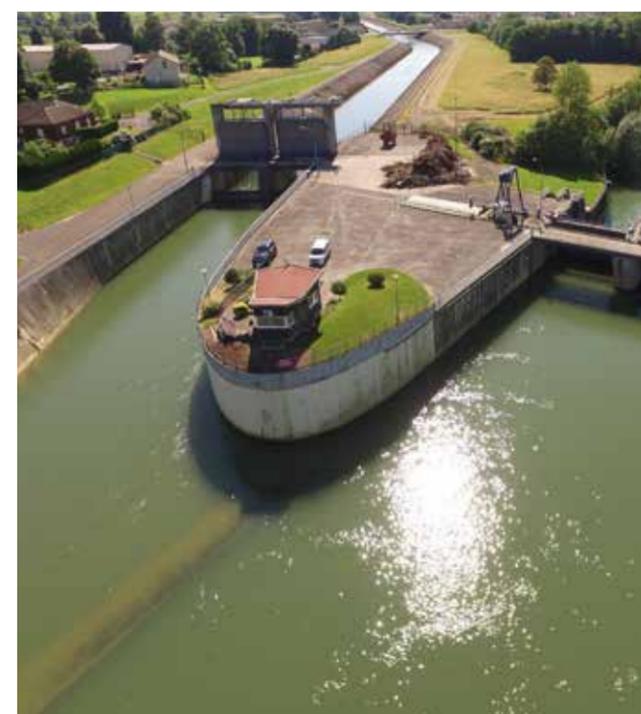
L'adhésion au nouveau syndicat mixte constitue un aboutissement logique du travail, d'orientations et de convictions partagés. Elle marque un tournant important dans l'histoire de l'EPTB Seine Grands Lacs. Gageons que d'autres collectivités, attentives aux complexités portées

par la GEMAPI et attentives aux évolutions que cette ouverture de la gouvernance va nécessairement générer, souhaiteront s'engager avec Seine Grands Lacs.

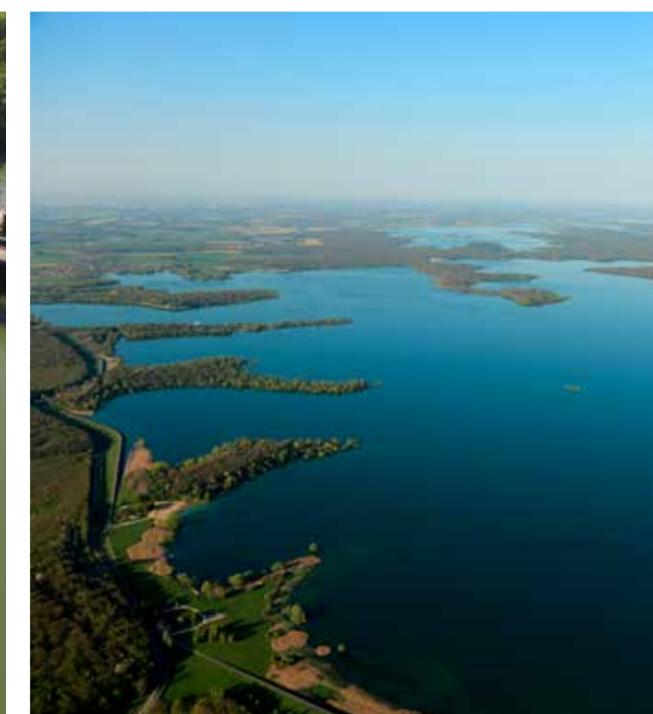
Ce premier élargissement de la gouvernance se traduit dans les actes. Un vice-président est mis en responsabilité des relations institutionnelles avec les territoires, un travail spécifique devra s'engager avec le monde agricole. Un contrat de partenariat conclu avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie va rendre possible la mise en place d'une "cellule d'appui au territoire" pour mettre notre expertise au service des collectivités du bassin amont de la Seine.

Ces premières décisions seront emblématiques d'une prise en compte plus marquée des réalités de l'ensemble du territoire de reconnaissance du syndicat.

● ● ● Prise d'eau en Marne à Saint-Dizier



● ● ● Lac Seine et lac Aube



INTERVIEWS



JEAN-MICHEL VIART



Vice-président de Troyes Champagne Métropole en charge de la Trame Hydraulique

Maire de Saint-Julien-Les-Villas

Vice-président de l'EPTB

Pouvez-vous nous présenter rapidement votre agglomération ?

Composée de 81 communes, Troyes Champagne Métropole compte 170 000 habitants sur une superficie de 890 km². La complémentarité des territoires urbains, périurbains et ruraux font la richesse du territoire. L'histoire d'un territoire est dans sa géographie, notre territoire, lui, s'est construit autour de la Seine. Cette rivière qui devient un fleuve irrigue notre agglomération et nous oblige quant à la gestion du risque inondation.

Quelles relations entretenez-vous avec l'EPTB ?

L'EPTB Seine Grands Lacs est un partenaire facilitateur dans cette gouvernance qui se fait ainsi à l'échelle du bassin amont dans son ensemble. La gestion des lacs réservoirs se fait en bonne intelligence entre les services techniques, en collaboration entre nos structures.

Quelles sont vos attentes en intégrant la gouvernance du Syndicat mixte ?

Notre adhésion n'est que le résultat de bonnes pratiques qui préexistaient. Par ailleurs, l'EPTB Seine Grands Lacs a piloté notre PAPI (Programme d'actions de prévention des inondations) d'intention, avant celui de plein exercice. Grâce à ce PAPI d'intention, TCM dispose d'une expertise approfondie sur le fonctionnement du bassin versant, la formation des crues, le réseau des cours et les conditions d'écoulement selon différents scénarios allant de la crue fréquente à la crue exceptionnelle. Outre la définition de programmes de mesures visant à réduire la fréquence des submersions, ces études permettront également d'améliorer la prise en compte du risque dans la politique globale de l'agglomération et la gestion des futures crises.

Pouvez-vous nous présenter rapidement votre agglomération ?

La Communauté d'agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise, c'est 60 communes avant tout rurales et 60 000 habitants. Notre Communauté d'agglomération est présidée par Philippe BOSSOIS. Le lac du Der, mis en eau en 1974, est un atout incontournable pour nos territoires. Ses 77 kilomètres de berge et 4800 hectares sont une attraction touristique et facteurs de développement économique.

Quelles relations entretenez-vous avec l'EPTB Seine Grands Lacs ?

La crue de printemps de 2013 a eu une conséquence positive. Le lac du Der a joué pleinement son rôle et a évité, entre autre, que l'agglomération bragarde ne soit sous les eaux. Nos services respectifs ont alors mieux communiqué, mieux travaillé ensemble et donc renforcé leurs liens. Le plus important a été d'installer la confiance, à chaque niveau de la relation : technique et politique. Par-delà la gestion de vos lacs réservoirs, Seine Grands Lacs a d'abord contractualisé avec nous pour nous aider à définir notre Stratégie locale

de gestion du risque inondation (SLGRI). Aujourd'hui, l'EPTB pilote la construction de notre PAPI d'intention qui devrait être opérationnel en 2019.

Quelles sont vos attentes en intégrant la gouvernance du Syndicat mixte ?

Comme je l'ai signalé, le Lac du Der est un élément structurant de nos territoires. Aussi, lorsqu'il nous a été proposé d'intégrer les groupes de travail qui devaient conduire à l'élargissement de la gouvernance de l'établissement, notre réponse a été naturellement positive. Cela a été d'autant plus facile que nous avons été associés dès le début du processus.

Cette ouverture engage l'établissement vers une solidarité plus forte amont/aval. Par notre participation à la gouvernance, nous espérons pouvoir faire passer notre message, collecter de l'information en temps réelle et nous doter d'un support technique -les agents de l'EPTB- qui viendra compléter le travail de nos équipes. Notre adhésion au Syndicat mixte EPTB Seine Grands Lacs concrétise un mode de travail en partenariat renforcé.



LAURENT GOUVERNEUR

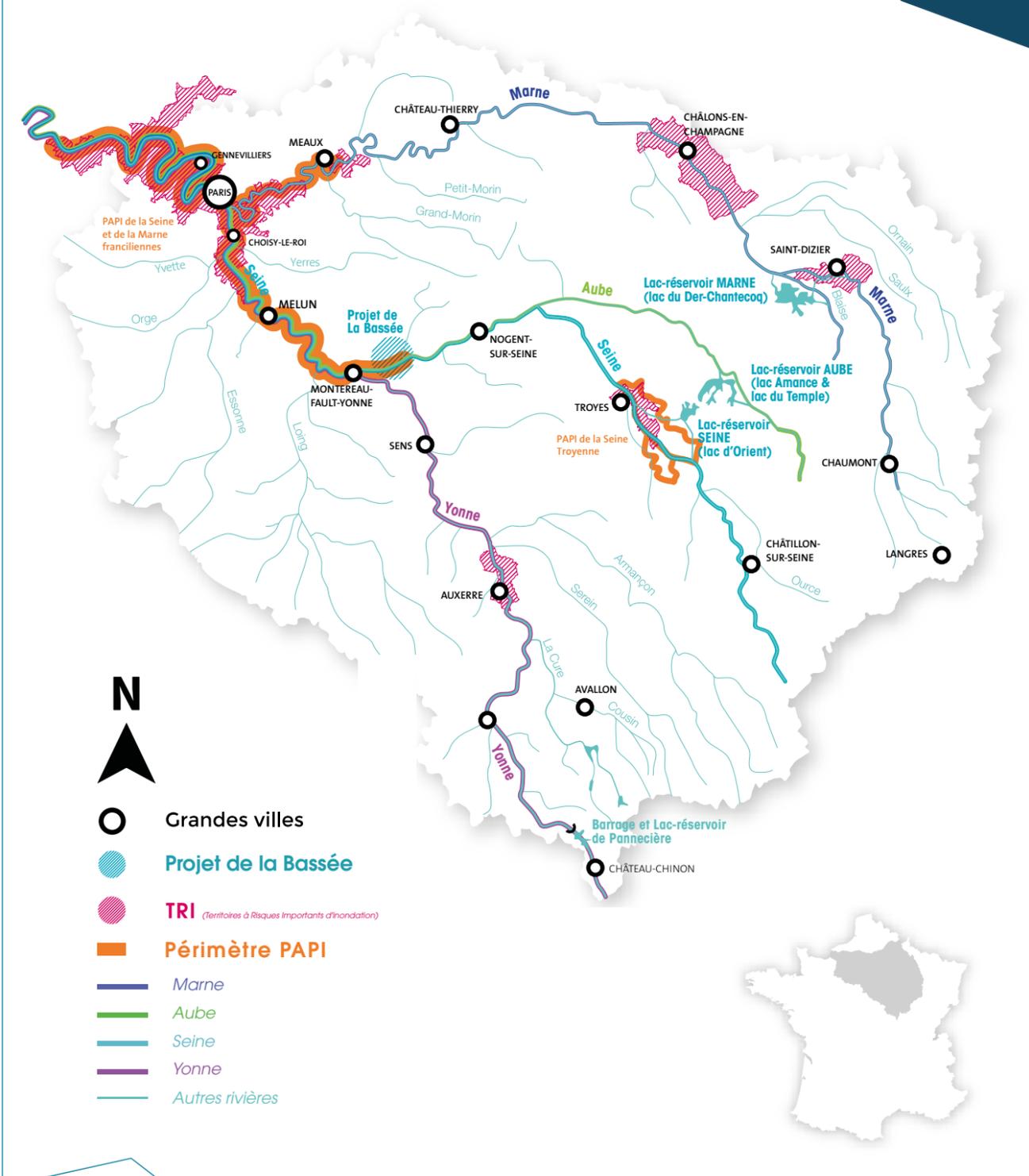


Président du syndicat du DER

1^{er} Vice-Président de la Communauté de Saint-Dizier Der et Blaise

Maire de Montreuil-sur-Blaise

BASSIN VERSANT SEINE AMONT



○ Grandes villes

● Projet de la Bassée

● TRI (Territoires à Risques Importants d'inondation)

■ Périmètre PAPI

— Marne

— Aube

— Seine

— Yonne

— Autres rivières



2

PRÉVENIR
LES INONDATIONS
ET GARANTIR
LA RESSOURCE
EN EAU



Mission fondamentale de Seine Grands Lacs, la lutte contre les inondations se décline sous plusieurs formes à l'échelle du bassin : gestion quotidienne de ses 4 lacs-réservoirs et sensibilisation des différents acteurs du territoire. L'EPTB participe à l'animation et la construction des SLGRI, les stratégies locales de gestion du risque inondation tout en étant porteur de PAPI. Autre mission, le soutien d'étiage qui permet de garantir les usages et la ressource en eau.



SITUATION HYDROLOGIQUE ANNUELLE ET GESTION DES OUVRAGES

LE REMPLISSAGE DES OUVRAGES EN 2017 MARQUÉ PAR UN FORT DÉFICIT EN DÉBUT D'ANNÉE

L'année 2017 a débuté avec un fort déficit de remplissage au regard des objectifs théoriques, culminant à 164 millions de m³, un déficit record dans les quatre lacs-réservoirs le 31 janvier, encore jamais atteint à cette période de l'année.

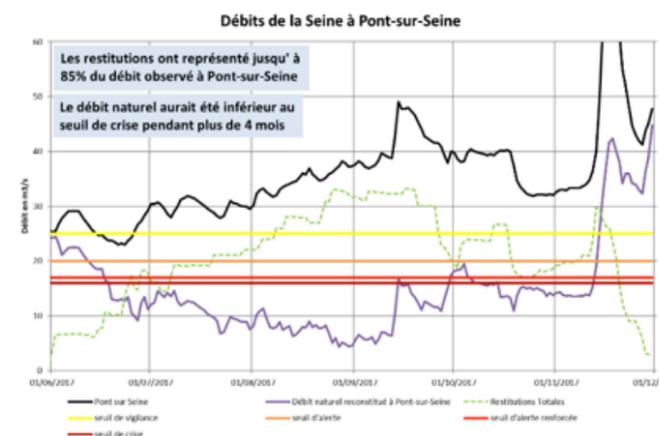
Le retour de la pluie, début février, suivi de nouvelles précipitations excédentaires en mars, a permis de rattraper progressivement le retard de remplissage pour atteindre le 21 mars un écart de moins de 10 millions de m³ par rapport aux objectifs théoriques.

Le printemps 2017 a été caractérisé par une pluviométrie de nouveau déficitaire, inférieure de 20 à 80 % par rapport à la normale. Il en a résulté un tarissement continu des débits sur les rivières en amont des ouvrages, avec un nouvel accroissement du déficit de remplissage sur les lacs-réservoirs Marne et Pannecière.

Malgré ces difficultés rencontrées sur la période de remplissage, le volume d'eau stocké dans les lacs-réservoirs a atteint 737 millions de m³ le 26 mai, soit 91 % de leur capacité normale de stockage, un volume suffisant pour réaliser leur mission de soutien d'étiage.

● ● ●
737 MILLIONS DE M³
stockés

Effet des lacs-réservoirs par comparaison du débit observé à différentes stations (courbe noire) et du débit réel reconstitué (courbe violette).



UN DÉSTOCKAGE ANTICIPÉ

Conséquence du tarissement précoce des débits en rivière, le programme de déstockage a été anticipé de plus d'un mois et a démarré dès le 26 mai sur la Marne, le 1^{er} juin sur l'Aube, et mi-juin sur la Seine.

Des seuils de vigilance sont définis par arrêté préfectoral sur chaque station de mesure. Lorsque le débit en rivière passe en dessous de ces seuils, des restrictions d'usage graduées sont imposées. Ainsi, pour plusieurs stations sensibles du bassin approchant ces seuils de vigilance, les restitutions ont été revues à la hausse courant juin pour maintenir les débits au-delà des seuils.

Durant l'été, du fait d'une gestion adaptée, les effets cumulés du déficit de remplissage et du démarrage anticipé des restitutions ont pu être absorbés. Une réserve supplémentaire de 43 millions de m³ a même été

À partir du 11 novembre, le retour de la pluviométrie a engendré une hausse des débits en rivière et des épisodes de crue. Les débits atteints en amont des lacs-réservoirs ont progressivement permis le démarrage des prises sur la Marne, l'Aube et l'Yonne, puis sur la Seine, permettant ainsi d'amorcer le remplissage des lacs-réservoirs et de revenir sur les courbes d'objectifs théoriques.

● ● ●
UNE RÉSERVE SUPPLÉMENTAIRE DE

43 MILLIONS DE M³
a été constituée

constituée en vue d'anticiper un éventuel besoin de soutien d'étiage tardif, soit une augmentation de 50 % par rapport à la tranche de réserve théorique fixée à 80 millions de m³. Le soutien d'étiage s'est effectivement poursuivi jusqu'à mi-novembre, très au-delà de la date théorique du 30 octobre, afin de soutenir les débits encore très faibles en rivière.

Les restitutions opérées par les lacs-réservoirs ont représenté entre 50 et 70 % du débit observé en rivière sur la période de restitution. Sans ces restitutions, le débit naturel aurait atteint durant plusieurs mois des débits inférieurs au seuil de crise à la station de Pont-sur-Seine, et proches du seuil de vigilance sur plusieurs autres stations comme celles de Châlons-en-Champagne et Gournay, sur la Marne, déclenchant des restrictions d'usage.





L'effet des lacs-réservoirs s'est fait ressentir sur l'ensemble du linéaire des cours d'eau régulés (Yonne, Seine, Aube, Marne), permettant une baisse très significative des pics de niveaux d'eau atteints, baisse que l'on peut estimer de 45 cm à Pont-sur-Seine, 50 cm à Corbeil, 65 cm à Gournay, et 65 cm à Paris.

À Paris Austerlitz, la pointe de la crue de la Seine a été observée à 5,85 m le lundi 29 janvier. En l'absence des lacs-réservoirs, les niveaux d'eau à Paris auraient dépassé 6,40 m, très au-delà des cotes observées en 1982 et 2016, provoquant nécessairement de gros dommages, en particulier sur les réseaux.

●●● La crue de janvier 2018

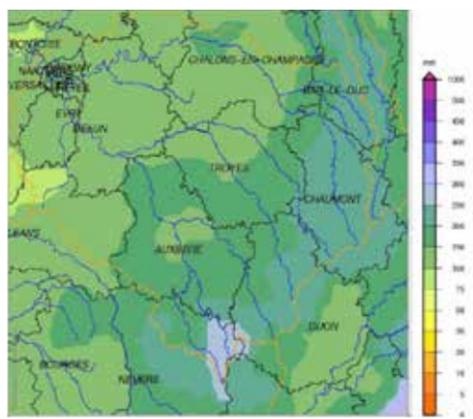
GESTION DE LA CRUE DE JANVIER-FÉVRIER 2018

UNE PLUVIOMÉTRIE EXCEPTIONNELLE

Les habitants d'Île-de-France ont connu une fin d'année très marquée par les conditions climatiques. Et pour cause, après un mois de décembre excédentaire en précipitation, janvier 2018 a subi deux événements pluvieux majeurs qui se sont abattus sur des sols déjà largement saturés en eau. De manière générale, la pluviométrie du mois de janvier a été supérieure à la normale.

Ces deux épisodes ont été très importants puisque le volume de pluie accumulé a atteint 150 à 250 mm, ce qui représente entre deux et trois fois le cumul moyen de janvier. Ces pluies, tombées durant deux événements principaux sont caractérisées par leur durée, 8 à 9 jours et leur répartition sur l'ensemble du bassin versant.

FIGURE 1 : Cumul de janvier des précipitations totales - Source Météo France



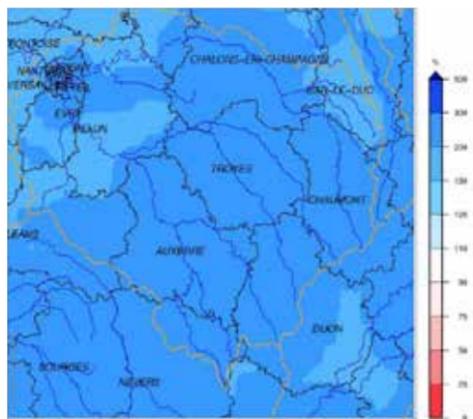
DES DÉBITS ET VOLUMES DE CRUE EXCEPTIONNELS, COMPARABLES AUX CRUES HISTORIQUES

Ces épisodes de pluies ont entraîné deux pointes de crue très rapprochées dont le volume est comparable voire supérieur à celui atteint lors des crues historiques de 1982, 1955, 1924 et 1910. À l'amont des lacs-réservoirs, les débits atteints ont été très largement supérieurs aux débits des crues connues en juin 2016 et mai 2013.

La période de retour associée à la deuxième pointe de crue enregistrée en amont des lacs-réservoirs est estimée à 10 ans sur l'Yonne, 20 ans sur la Marne, et 50 à 100 ans sur l'Aube et la Seine.

La vive réaction des cours d'eau s'est accompagnée du placement en vigilance jaune puis orange de la majorité des tronçons du bassin versant de la Seine surveillés via le dispositif Vigicrue.

FIGURE 2 : Rapport à la normale 1981 à 2010 du cumul de janvier des précipitations totales - Source Météo France



GESTION DES LACS-RÉSEROIRS

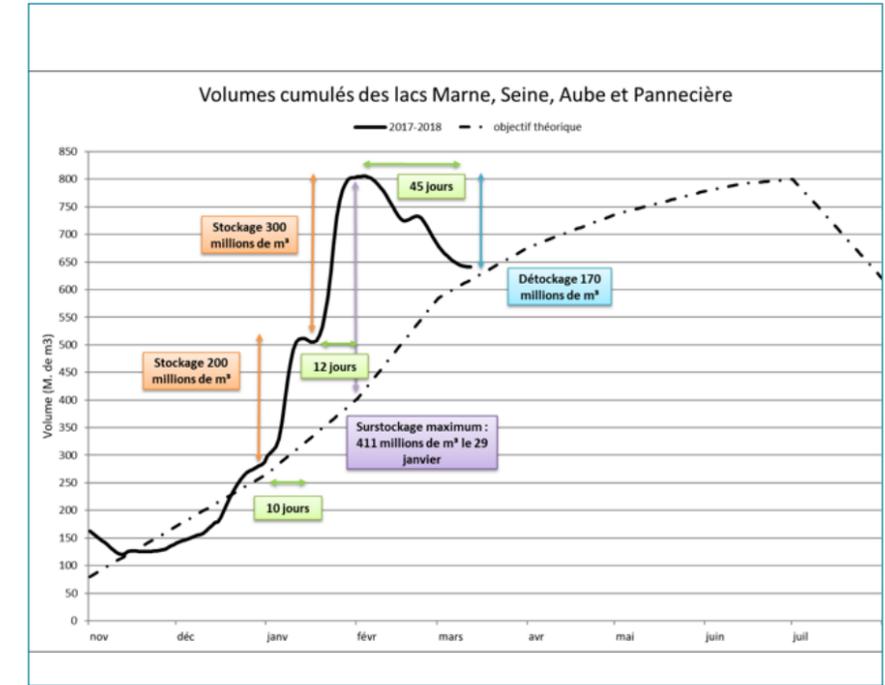
Durant les deux épisodes successifs, les lacs-réservoirs ont stocké un total de 500 millions de m³, ce qui représente 95 % du volume disponible au démarrage de la crue.

Suite à ces fortes perturbations, le débit maximum dérivé a atteint 510 m³/s le 7 janvier (première pointe de crue). Le 24 janvier, ce débit a atteint 560 m³/s, soit jusqu'à 70 % du débit amont, conduisant à la saturation des lacs-réservoirs Seine et Aube après le passage de la deuxième pointe de crue.

À l'issue de cet événement pluvieux, les quatre lacs-réservoirs enregistraient le 31 janvier un volume maximum de 802 millions de m³ (soit 95 % de leur capacité totale), ce qui représente un excédent de 405 millions de m³ par rapport aux objectifs théoriques. Le volume encore disponible pour l'écrêtement des crues était alors réduit à 44 millions de m³.

La phase de décrue a été très lente, les rivières restant alimentées par les nappes phréatiques et une pluviométrie toujours très active. Progressivement, un déstockage a été engagé à la faveur de la décrue, en veillant à ne pas aggraver la situation en aval et afin de reconstituer une capacité d'écrêtement des ouvrages proche des valeurs habituelles.

VOLUMES CUMULÉS DES LACS MARNE, SEINE, AUBE ET PANNECIÈRE



Durant cet événement, l'ensemble des personnels d'exploitation et les agents en charge du contrôle des ouvrages hydrauliques de l'EPTB Seine Grands Lacs a été mobilisé 24 h/24 afin d'assurer une surveillance renforcée de la crue et des ouvrages.

SITE PILOTE DE LA BASSÉE :

LE PROJET ENTRE DANS SA PHASE DE CONCEPTION DÉTAILLÉE

Situé dans la vallée alluviale de la Seine, le projet d'aménagement de la Bassée poursuit deux objectifs. D'une part la diminution des effets d'une inondation majeure en Île-de-France, de l'autre la valorisation écologique de la zone humide de la Bassée aval. Doté d'une capacité de stockage temporaire de quelque 10 millions de m³, le site pilote sera représentatif du projet global (55 millions de m³ répartis dans 10 espaces endigués) et permettra un abaissement des niveaux en crue de la Seine de l'ordre de 6 à 8 cm à Paris.

LE RECOURS AUX TECHNIQUES DE POINTES POUR CONNAÎTRE LES CARACTÉRISTIQUES DU SOUS-SOL

Depuis 2017, des études géophysiques et géotechniques sont menées. Elles déterminent les différentes formations du sous-sol et leurs propriétés. Elles sont essentielles pour concevoir précisément les digues : structure interne, fondations, dimensionnement, optimisation du volume de stockage. Différentes méthodes ont ainsi été utilisées pour les caractériser, y compris sous les plans d'eau.

● ● ● Vue aérienne du site



UN PROJET INTÉGRÉ AU TERRITOIRE

Les inventaires écologiques menés en 2016 définissent les zones à enjeux et les principaux déplacements de la grande faune. Le tracé des digues a ainsi été adapté et évite désormais une zone humide abritant des mares à tritons crêtés, espèce protégée nationale.

Les digues vont constituer un élément marquant qu'il convient d'insérer au mieux afin de relever le potentiel paysager de la vallée alluviale de la Bassée. Cet espace est aujourd'hui fermé et à l'abri de tout regard. Les digues seront aménagées pour les rendre accessibles au public qui pourra ainsi découvrir les richesses naturelles du site.

LA STATION DE POMPAGE, VÉRITABLE PORTAIL DES EAUX

La station de pompage est un élément clé du projet. Un soin particulier sera apporté à son architecture, afin qu'elle constitue un point de repère emblématique du site. Les premières esquisses réalisées en témoignent.

Positionnée sur le secteur aval du site et en retrait de la Seine, la station de pompage regroupe en une seule grande entité les pompes, les ouvrages de vidange, les locaux contenant les équipements nécessaires au fonctionnement de l'ouvrage, les accès et les zones spécifiques pour l'accueil du public.

● ● ● Esquisse de la station de pompage



● ● ● LE SITE PILOTE EST DOTÉ D'UNE CAPACITÉ DE STOCKAGE TEMPORAIRE DE 10 MILLIONS DE M³

UN PROJET AMBITIEUX DE VALORISATION ÉCOLOGIQUE

La plaine alluviale de la Bassée, zone d'intérêt écologique majeure en Île-de-France, a subi de nombreuses transformations. La modification des niveaux d'eau en crue et l'assèchement progressif des noues et des zones humides qui en résultent ont pour conséquence une forte régression des habitats et des espèces associées.

Seine Grands Lacs s'engage dans la restauration de certains de ces secteurs afin d'en restaurer les zones humides, et de préserver les continuités écologiques et le patrimoine naturel. Un état des lieux a permis de définir et de cartographier différents types d'actions qui seront mises en place :

- Restauration et création de milieux ouverts herbacés humides,
- Conservation et restauration des boisements alluviaux,
- Restauration des annexes hydrauliques de la Seine (méandres, bras morts),
- Restauration ou renforcement du réseau de noues,
- Création et valorisation écologique de mares,
- Restauration et création de milieux ouverts herbacés secs.

CRUE DE JANVIER 2018

La crue de janvier 2018 a fortement touché l'Île-de-France. Le site de La Bassée a atteint un niveau d'eau, jamais enregistré depuis 1982. S'il avait été opérationnel, l'aménagement de la Bassée aurait permis une diminution du niveau maximum de la crue de 8 cm à Paris pour le seul site pilote et de plus de 30 cm pour l'aménagement global. Ces résultats confirment l'intérêt de cet ouvrage, complémentaire du dispositif actuel de protection contre les crues.



● ● ● Crue de l'Auxence



Démocratie participative
Dialogue environnemental

Charte de la participation du public

Pour améliorer l'efficacité et la citoyenneté des décisions ayant un impact sur le cadre de vie

L'EPTB CONFIRME SON ENGAGEMENT DANS LA CONCERTATION

En adhérant à la charte de participation du public élaborée par le ministère de la Transition écologique et solidaire en 2006, Seine Grands Lacs a réaffirmé sa volonté de concertation et d'échanges tout au long de l'élaboration du projet d'aménagement de la Bassée.

PROGRAMME D' ACTIONS

DE PRÉVENTION DES INONDATIONS DE LA SEINE ET DE LA MARNE FRANCILIENNES

LA CONFÉRENCE ANNUELLE DU PAPI

Dans le cadre du Programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), l'EPTB Seine Grands Lacs organise chaque année une conférence pour partager informations et expériences exemplaires sur la gestion des risques d'inondation, à l'échelle régionale, nationale ou internationale.

L'édition 2017 a été organisée en parallèle de la 10^{ème} édition du Forum des Irisés (Forum d'information sur les Risques Majeurs), organisé par IDEAL Connaissances, à l'initiative du ministère de la Transition écologique et solidaire (DGPR). Les deux journées de conférence se sont déroulées les 22 et 23 novembre 2017 sur la péniche Alizé, Quai de la Rapée à Paris.

La conférence a réuni plus de 200 personnes. Elle a permis de revenir sur deux thématiques majeures : la sensibilisation des différents publics au risque d'inondation et la préparation à la gestion de crise. Elle a été l'occasion d'annoncer la création du dispositif global de sensibilisation EPISEINE. La table

ronde consacrée à la gestion des zones d'expansion des crues a fait l'objet de riches échanges entre représentants d'associations environnementales et de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture.

En marge de cette mobilisation consacrée au risque d'inondation en Île-de-France, un ciné-débat a été proposé en soirée au grand public. Plus d'une centaine de participants et de titulaires de la "carte citoyen" de la ville de Paris ont ainsi pu découvrir "Paris sous les eaux : la grande crue", un film réalisé par Éric Beauducel, à partir des images de la crue de juin 2016 et de l'exercice EU Sequana. Le débat de clôture avait pour thème : "Comment se préparer ensemble à un tel événement ?

LA CONFÉRENCE A RÉUNI PLUS DE **200** PERSONNES

La Conférence annuelle du Papi



Engagement des associations du Val-de-Marne

MOBILISATION DES ASSOCIATIONS DU VAL-DE-MARNE

Engagées sur les thématiques de solidarité, de lien social, d'environnement ou de culture, les associations – qu'elles soient ou non situées en zone inondable – sont essentielles à la vie des territoires et constituent un relais privilégié auprès des habitants.

En 2017, en étroite collaboration avec le Conseil départemental du Val-de-Marne, l'EPTB Seine Grands Lacs a lancé une démarche pilote de mobilisation des associations afin qu'elles contribuent, à leur niveau, à la sensibilisation des publics aux inondations.

Après un lancement de l'opération en septembre 2017, trois ateliers participatifs leur ont été proposés, ainsi qu'une balade urbaine à Vitry-sur-Seine pour découvrir les enjeux, les caractéristiques et les conséquences d'une inondation. Cette première phase de la démarche, assidûment suivie par une dizaine d'associations, a permis d'aboutir à la co-construction de deux outils pédagogiques :

- Un kit permettant d'organiser et d'animer auprès d'un petit groupe d'habitants une balade urbaine sur le thème des inondations,
- Un magnet, à placer sur le réfrigérateur, détaillant les bons gestes à adopter en cas d'inondation.

La prochaine étape de la démarche consistera à former gratuitement les associations au risque d'inondation et à utiliser les supports co-construits. Elles deviendront ainsi de précieux relais qui permettront de diffuser et de démultiplier l'information au plus près des populations et de les préparer ainsi à la survenue d'inondations.

LES ATELIERS DU PAPI

EXERCICE INONDATION – "LE PAPI FAIT SA CRISE"

À l'occasion des ateliers du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, l'EPTB Seine Grands Lacs a organisé le mardi 19 septembre 2017, un exercice inondation, baptisé "Le PAPI fait sa crise" !.

Cet atelier inédit a permis d'inciter et de former les collectivités franciliennes à la mise en œuvre d'exercices de gestion de crise de type inondation. Un intérêt particulier a été porté aux communes, afin de les aider à développer l'opérationnalité de leurs PCS (plans communaux de sauvegarde).

Plus de 80 représentants de communes, et d'intercommunalités, d'opérateurs de réseaux, de préfectures, de services de l'État et de services de secours, se sont prêtés au jeu. L'exercice consistait à simuler durant une journée la gestion d'une inondation.

Le scénario proposé figurait la montée des eaux d'un fleuve. Répartis en équipe de 5, les joueurs ont organisé une cellule de crise

communale. Ils étaient connectés par mail et par téléphone avec les animateurs. Chargés de la mise en œuvre du scénario, ces derniers simulaient des demandes et des réponses qui auraient été celles des différentes autorités en charge d'une crise réelle.

La journée s'est déroulée dans une ambiance studieuse. Elle a permis de convaincre les participants de l'intérêt de ce type d'entraînement.

Seine Grands Lacs a également annoncé le démarrage d'une des actions du PAPI qui vise à assister les communes à la mise en œuvre des plans de continuité d'activités et à l'organisation d'exercices de gestion de crise.

PLUS DE **80** REPRÉSENTANTS SE SONT PRÊTÉS AU JEU



Atelier Papi

L'EPTB ACCOMPAGNE DES COMMUNES FRANCILIENNES POUR LA POSE DE REPÈRES DE CRUES

En 2017, Seine Grands lacs a accompagné deux territoires pilotes : Gennevilliers et cinq communes situées le long de la Marne autour du projet de la pose de repères de crues.

Au-delà de l'obligation réglementaire des communes, cette action permet de rendre visible et crédible un aléa naturel dont l'éventualité n'est pas suffisamment connue des habitants résidant dans des quartiers parfois éloignés du fleuve.

Sur les sites qui le permettent, la pose de repères est accompagnée de panneaux explicatifs et pédagogiques, qui contribuent à la sensibilisation des habitants.

Samedi 24 juin 2017, Frédéric Molossi, Président de Seine Grands Lacs, et Mme Laurence Lenoir, Adjointe au Maire de Gennevilliers ont inauguré les premiers repères lors d'une animation festive.



Cet événement était l'occasion de saluer l'aboutissement de différentes démarches portées sur ce territoire dynamique, telles que le Plan de continuité d'activité, et des actions de sensibilisation auprès de différents publics, agents communaux, associations, entreprises. Fort de la réussite de cet accompagnement de territoires pilotes, Seine Grands Lacs accompagnera en 2018 dix autres communes pour la pose de repères de crues.



Au cœur de son territoire, l'EPTB Seine Grands Lacs se veut exemplaire en matière de politique environnementale. En développant des partenariats locaux, Seine Grands Lacs poursuit et renforce sa politique en la matière. Cette démarche concilie la préservation et la valorisation environnementale de milliers d'hectares.



LES ATELIERS PARTICIPATIFS EAU HÉ CLIMAT !

LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE, UN ENJEU DE SOCIÉTÉ

Des changements importants de nos pratiques sont désormais inéluctables, quels que soient les efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre que nous pourrions faire. Au regard des menaces qui pèsent sur les milieux, les agrosystèmes, l'industrie et notre quotidien, l'adaptation de nos modes de vie est aujourd'hui essentielle.

Conscient de l'ampleur du défi à relever, l'EPTB Seine Grands Lacs a signé en 2016 la stratégie d'adaptation au changement climatique définie par l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN). Il a ainsi candidaté à l'appel à initiatives soutenu financièrement par l'AESN, destiné à sensibiliser au sujet, les acteurs du territoire du bassin amont de la Seine.

Quatre ateliers ont ainsi été proposés sur les thèmes de la biodiversité, des inondations-étiages, de l'agriculture, de la foresterie et des pratiques industrielles. Des experts ayant appréhendé les effets du changement climatique dans chacun de ces domaines en témoignent auprès des professionnels invités.

À l'issue des interventions des experts, les participants se réunissent en petits groupes pour réagir autour de photos, apporter leurs propres témoignages et préconiser des solutions locales. Dans l'après-midi, une visite sur site, encadrée par les experts et les acteurs de terrain permet d'apprécier de façon tangible les effets du changement climatique mais également des solutions (agriculture de conservation, plan d'aménagement forestier durable, adaptation de la gestion des ouvrages hydrauliques de l'EPTB).

APPEL À PROJET "BIODIVERSITÉ" QUEUES DE RETENUES

Les lacs-réservoirs et les espaces protégés (réserve nationale de chasse et faune sauvage du lac du Der et de la réserve nationale de la forêt d'Orient) abritent des étangs appelés "queues de retenues". Ces espaces correspondent à d'anciens étangs de pisciculture (Chenil et Valois), où à des bassins aménagés pour la protection de l'avifaune ou pour des usages touristiques, comme par exemple l'étang des Sources du Lac du Der.

Ces secteurs fonctionnent hydrauliquement de façon singulière : ils sont pleins quand le lac se vide et ils se vident partiellement lorsque le lac commence à se remplir à nouveau. On parle alors de bassin à vidange différé maintenant des niveaux d'eau favorisant la présence de poissons, d'oiseaux remarquables (cigogne noire) et d'usages (pêche, baignade). Certaines retenues sont les émissaires de rus forestiers ou de rus agricoles.

La qualité de leurs eaux au sens de la Directive cadre sur l'eau (DCE) est souvent dégradée. Depuis 2004 des cyanobactéries potentiellement toxiques se développent dans certaines retenues.

Les usages, qu'ils soient liés à la baignade, à l'activité de pêche ou au stationnement des oiseaux sont perturbés : interdiction de baignade, diminution de la biodiversité, abaissement de la productivité halieutique.

À travers la mise en place d'indicateurs innovants de l'état écologique de la DCE, l'objet du projet est d'évaluer l'état de santé de ces retenues et de leur bassin versant et de rechercher les causes de leur dégradation afin d'y remédier.

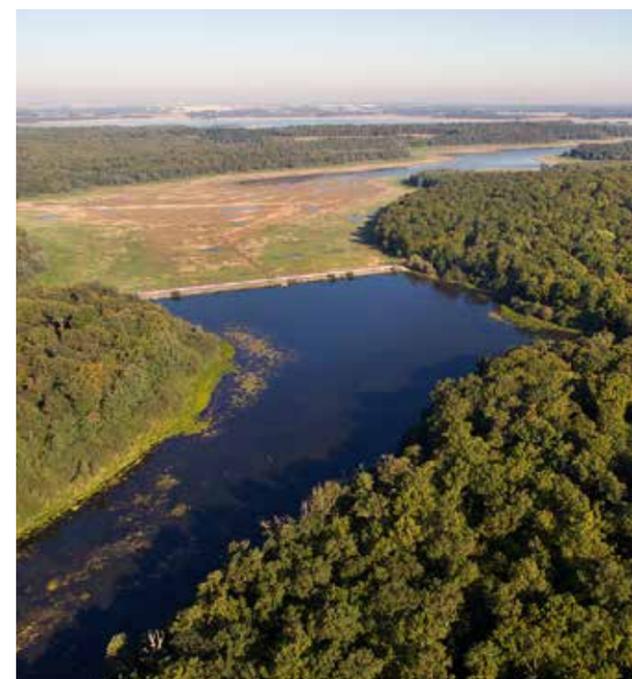
Le diagnostic de l'état de santé des cours d'eau alimentant ces retenues sera assuré par le suivi physico-chimique des eaux mais aussi par la mise en place de gammars (crustacé d'eau douce), vierges de toute pollution et capables d'accumuler en 15 jours tous les polluants du bassin versant. Récupérés, et analysés, ils serviront à indiquer le degré de toxicité du milieu.

Dans la même logique, la toxicité des cyanobactéries sera recherchée dans la chair des mollusques. D'autres outils d'investigation comme l'ADN environnemental permettront d'appréhender la qualité ou au contraire la dégradation des sites.

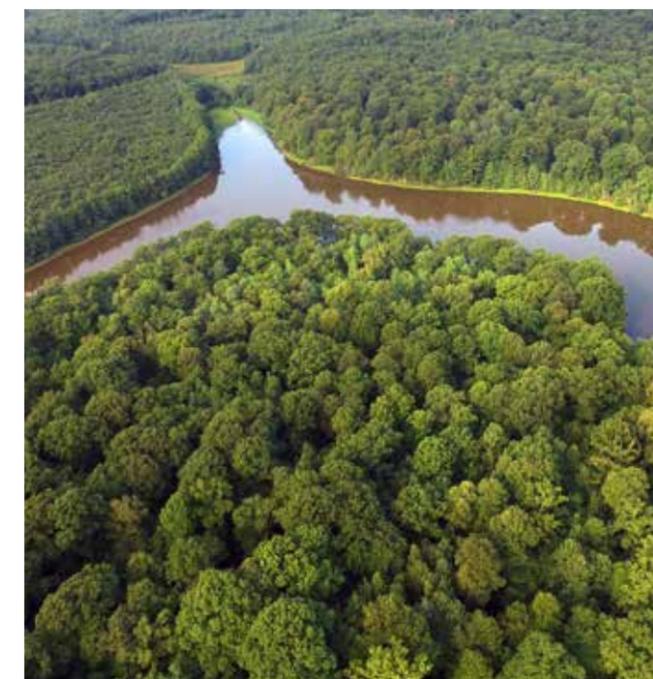
L'analyse croisée de l'ensemble des données aidera à comprendre le fonctionnement complexe de ces écosystèmes et permettra de prescrire les mesures de gestion visant l'amélioration des milieux.



● ● ● Queue de retenue de la Fontaine aux oiseaux



● ● ● Étang du chenil lac du Der



L'ADN ENVIRONNEMENTAL

En 2017, Seine Grands Lacs a opté pour la technique de l'ADN environnemental afin d'obtenir une vision plus complète de la diversité des espèces présentes dans ses 154 mares autour des lacs-réservoirs de Champagne. Cette méthode permet un recensement exhaustif de la faune sans incidence sur ses conditions de vie.

CONNAÎTRE POUR AGIR

Les nombreuses mares de l'EPTB situées en forêt à l'abri de chênes parfois centenaires, dans des prairies de hautes herbes abritent moult amphibiens dont certains en voie de disparition, comme le triton crêté. La protection des amphibiens passe avant tout par la protection des milieux et la connaissance de leur lieu de vie. Un travail de recensement de ses mares déjà engagé avait permis d'inventorier les différentes caractéristiques. L'étape suivante consistait à déterminer leurs hôtes en particulier les amphibiens. Chaque individu (amphibiens, poissons, libellules...) laisse des cellules, des fragments de tissu ou encore des cellules reproductrices et des excréments dans son environnement.



● ● ● Prélèvements en mare

L'ADN, UN ALLIÉ POUR LA CONNAISSANCE

L'analyse de l'ADN environnemental permet de collecter des traces de chaque animal en vue de leur comparaison avec une banque de référence en effectuant un séquençage génétique sur un échantillon d'eau de mare. Avec la technique d'ADN environnemental pas de possibilité d'oubli ou de passer à travers les mailles du filet ou de l'engin de captures. Les agents de l'EPTB spécialisés dans le domaine de l'eau ont été formés pour les prélèvements ADN par la société SPYgen en charge des analyses génétiques. Cette méthode de recensement exhaustif avait déjà été utilisée en 2016 dans le cadre du projet de la Bassée en vue d'inventorier la faune piscicole et les mammifères aquatiques. Anguilles, brochets, ablettes, gardons, silures ou encore brèmes avaient alors été découverts.

Mettant à profit son expertise, l'EPTB a proposé une démonstration d'inventaire par ADN environnemental le 7 juin 2017 à Braucourt (Haute-Marne) dans le cadre de la 2^e Fête des mares. Cet événement était organisé en partenariat avec l'ASPAS, la Fédération des CPN, Noé, la SHF et l'UNCPPIE, avec l'appui technique du Pôle-relais Mares, zones humides intérieures et vallées alluviales.

BERGES DE COURS D'EAU DE L'EPTB : UN HÉRITAGE DU PASSÉ

Lors de la création des ouvrages hydrauliques de l'EPTB Seine Grands Lacs, de nombreux cours d'eau ont été impactés. Les canaux de restitution ont emprunté le lit de certains cours d'eau, ce qui a causé une linéarité de ces derniers. À ce titre, les cours d'eau ont donc été aménagés en génie civil avec la pose d'enrochements, d'ouvrages en dur entraînant souvent des érosions et des dégradations d'habitats.

Depuis 2005, avec l'abandon progressif de l'utilisation des produits phytosanitaires, les enrochements se végétalisent. Par ailleurs, les berges sont entretenues afin de laisser la végétation s'exprimer. Au bord de l'eau, un couloir de 1,5 m n'est volontairement pas fauché pour assurer une interface pleine de vie entre la rivière et les milieux environnants. Cette bande enherbée fleurie permet la colonisation de nombreux organismes riverains issus des prairies.



● ● ● Filtre en branchage de saules et installation d'un tapis de coco

DES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES RENDUS

Les berges, bord de cours d'eau remplissent un grand nombre de fonctions et services écosystémiques : zones d'alimentation, d'abri et de reproduction pour la faune, rôle d'ombrage et de régulation thermique des eaux, rôle de filtre limitant les particules en suspension des eaux de ruissellement, les nutriments et les pesticides du bassin versant.

Les berges contribuent aussi à lutter contre l'érosion en retenant les terres avec leurs systèmes racinaires. Elles ont aussi un rôle social en fournissant différents services (récréatif, production de biomasse...).

Lorsque les phénomènes d'érosion ont entamé les berges de façon trop conséquentes, il est possible d'effectuer des opérations de restauration en génie végétal qui consiste à recopier les techniques que la nature déploie.

RESTAURATION DES BERGES

En 2017, l'EPTB Seine Grands Lacs engage la restauration de ses berges en utilisant une méthode de génie végétal. Elle consiste à planter deux rangées de pieux parallèles pour maintenir le pied de berge dans lesquels on dépose un système de filtre en branchage de saules.

À l'arrière de ce dispositif de protection, on re-talute les berges en installant un tapis en coco qui sera ensemencé avec des graines locales et piqueté par des boutures de saules. On aura ainsi reconstitué le principe de protection de berges développé par les aulnes en bordure de cours d'eau : les grosses racines maintiennent la terre vis-à-vis du courant, les racines filtres l'eau, fixent l'azote et protègent les poissons.

Exposé aux crues, ce dispositif est moins résistant que les techniques de génie civil (enrochement) juste après leur construction. En revanche, la résistance mécanique croît très rapidement les premières années en raison du développement racinaire.

Il a été démontré que pour les espèces utilisées sous forme de bouture, les biomasses souterraines des boutures augmentaient jusqu'à 20 fois et les biomasses aériennes jusqu'à 10 fois à la deuxième saison de végétation.

Dans de bonnes conditions, les ouvrages vont se développer et la résistance de l'ouvrage de génie végétal tendra à augmenter au fil des années, jusqu'à atteindre un maximum.

● ● ●
LES BIOMASSES SOUTERRAINES
DES BOUTURES AUGMENTENT JUSQU'À 20 FOIS
DÈS LA DEUXIÈME SAISON DE VÉGÉTATION

LES BIOMASSES AÉRIENNES
AUGMENTENT JUSQU'À 10 FOIS
DÈS LA DEUXIÈME SAISON DE VÉGÉTATION

04

LA VIE DES INSTALLATIONS

L'EXAMEN TECHNIQUE COMPLET DU BARRAGE DE LA MORGE

Rattaché au lac-réservoir Seine, le barrage de la Morge est un ouvrage en remblai, d'une hauteur maximale de 25 m, constituant, avec les barrages annexes, d'une capacité de stockage totale de 219,5 millions de m³. Il relève de la classe A (la plus élevée) selon la réglementation relative à la sécurité des ouvrages hydrauliques nécessitant une série d'obligations de suivi visant à s'assurer du bon état et du bon comportement de l'ouvrage, en regard des enjeux associés.

L'une de ces obligations porte sur la réalisation, tous les 10 ans, d'un diagnostic exhaustif du barrage, intitulé "examen technique complet". Celui-ci couvre l'ensemble des ouvrages qui constituent le barrage, y compris les parties habituellement noyées. Auparavant, ces inspections complètes étaient réalisées dans le cadre d'une "vidange décennale". L'évolution de la réglementation et des moyens techniques mobilisables a permis de supprimer le caractère systématique des vidanges. L'impact environnemental, particulièrement lourd, d'une telle opération est donc évité.

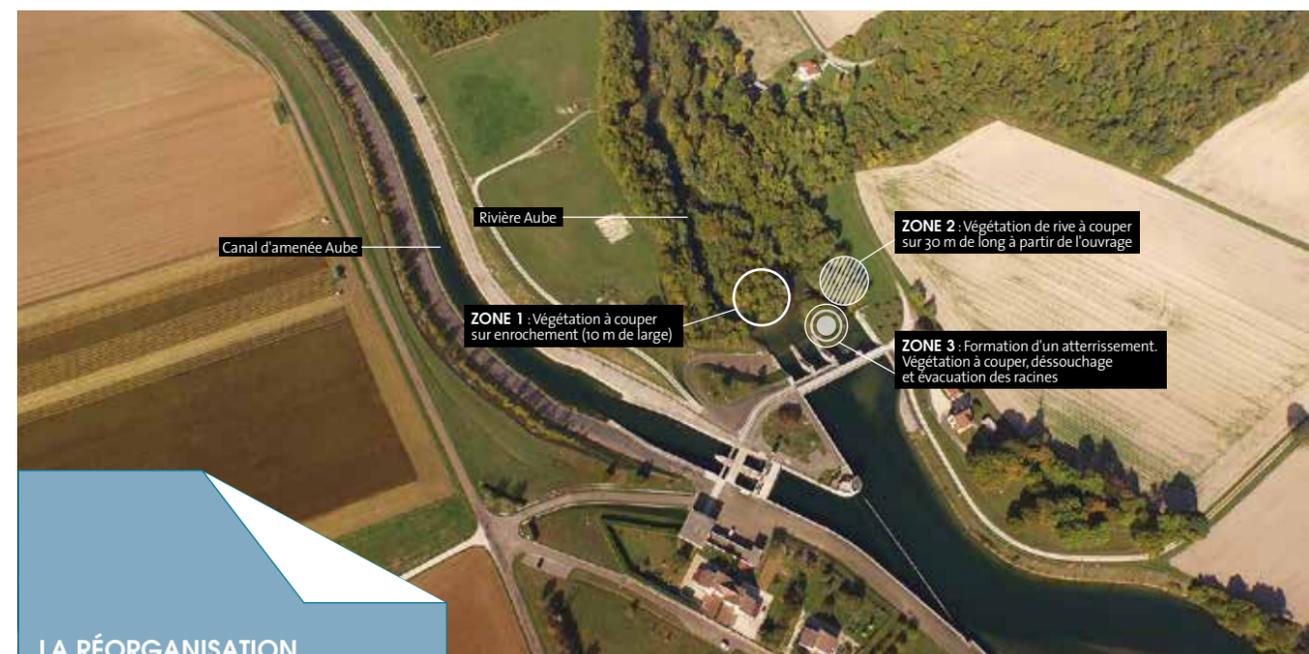
L'examen technique complet du barrage de la Morge comporte plusieurs actions réalisées ou programmées en 2017-2018. Un abaissement important de la cote du lac a permis une observation visuelle hors d'eau d'une très grande proportion du parement amont. En complément, des techniques spécifiques ont été ou vont être déployées : bathymétrie, imagerie 3D par sonar, inspections subaquatiques par plongeurs et robots.

La synthèse de l'ensemble des observations, mesures et essais réalisés à cette occasion sera intégrée à une analyse plus globale du comportement de l'ouvrage sur la dernière décennie, et permettra de statuer sur le bon état de l'ouvrage.

L'année 2017 a connu des situations exceptionnelles avec des étiages sévères et un important épisode de crue. L'exploitation des ouvrages a donc été adaptée en matière de contrôle, d'entretien et de réalisation de gros travaux qui constituent le quotidien de la vie des lacs.



TRAVAUX EN RÉGIE



Gestion des emprises

LA RÉORGANISATION DE LA CELLULE ENTRETIEN

Aujourd'hui, le service travaux est constitué de trois cellules : logistique, travaux et entretien. En 2017, la cellule entretien a été réorganisée. Elle fonctionnait de manière géographique, avec deux responsables d'activités (l'un sur Marne, l'autre sur Seine/Aube), supervisant chacun les équipes d'entretien et les agents en charge des activités spécifiques (mécanicien, soudeur, maçon, agent bâtiment) de leur site respectif.

Cette structure est désormais organisée par fonction, elle est composée de deux cellules :

- Une cellule en charge de l'entretien des espaces et des ouvrages de génie-civil, regroupant un responsable d'activités et quatre équipes d'entretien dotées chacune d'un chef d'équipe.
- Une cellule "activités spécifiques", en charge de l'entretien du parc mécanisé, du parc immobilier et des ouvrages d'art. Elle est composée d'un responsable d'activité et de sept agents.

LE PLAN DE GESTION DES EMPRISES

En octobre 2017 a débuté la réflexion sur les plans de gestion des emprises au sein de la cellule entretien des espaces. Ces plans de gestion sont destinés à guider le travail d'entretien des emprises, site par site, à en assurer un suivi visuel et à capitaliser l'information relative à l'entretien de ces espaces naturels. Ils se traduisent par des cartographies des lacs-réservoirs sur lesquelles apparaissent les différentes zones entretenues de manière différenciée selon leur nature (talus enherbé, enrochements, chemin en stabilisé, etc.).

Ces plans ont été établis selon une démarche participative, deux groupes de travail ayant été constitués. Le premier avait pour objectif d'identifier, selon les typologies de revêtements de nos emprises, les difficultés spécifiques rencontrées et de proposer des solutions alternatives d'entretien à moyen et long terme. Le second visait à conforter les éléments cartographiques déjà constitués depuis 2016 sous système d'information géographique (SIG) et de les compléter.

À l'issue de ce travail, des propositions d'entretien et d'aménagement ont émergé pour les différentes typologies d'emprise. Ainsi, une machine de désherbage à mousse chaude va être louée sur les sites Seine et Aube d'avril à octobre 2018 afin de tester cette technologie, essentiellement, le long des pare-lames et des clôtures.

- Réunions internes
- Rencontres externes
- Réunions du groupe de travail SIG
- Réunions du groupe de travail sur les milieux





LES ACTIVITÉS SPÉCIFIQUES

L'EPTB Seine Grands Lacs dispose d'un parc de véhicules et d'engins spécifiques utilisés quotidiennement. Indispensables au bon fonctionnement des ouvrages, il convient de les entretenir, les contrôler et les réviser de manière régulière. Trois mécaniciens et un agent spécialisé sont répartis sur chacun des sites permettant une réactivité importante en cas de panne d'engins.

Les agents en charge des bâtiments et des ouvrages ont des missions concentrées sur l'entretien du parc immobilier, des ouvrages d'arts ou sur les activités de serrurerie associées à ces ouvrages.



● ● ● Entretien des espaces verts – Parement aval de barrage



● ● ● Passe centrale du déversoir d'extrémité Seine



● ● ● Aval des voutes après les travaux

LA VIE DES INSTALLATIONS : TRAVAUX EN ENTREPRISES

CHEMIN D'ACCÈS EN AVAL DES VOÛTES (BARRAGE DE PANNECIÈRE)

Afin de garantir un accès satisfaisant à l'aval des voûtes et faciliter l'entretien sous les voûtes, il a été décidé de rénover le chemin d'accès en aval et de mettre en œuvre un matériau drainant sous les voûtes.



Les travaux ont été réalisés de début mai à début juin 2017.

RÉNOVATION DE LA PASSE CENTRALE DU DÉVERSOIR D'EXTRÉMITÉ SEINE

S'inscrivant dans le cadre de la rénovation globale de l'ouvrage, cette opération a débuté en 2015. En 2017, les travaux se sont concentrés sur le désamiantage et la remise en peinture de la vanne centrale, la modernisation des organes de manœuvre et le remplacement des rails de guidage de la vanne.



Les travaux ont été réalisés entre septembre et décembre 2017.

RÉNOVATION DE LA VANNE SEGMENT DROITE DU BARRAGE EN RIVIÈRE AUBE

Cette opération s'inscrit dans un programme de rénovation globale du barrage en rivière Aube. En 2017, il a été décidé de désamianter et remettre en peinture la vanne segment, et de rénover les parements béton ainsi que les systèmes hydrauliques et les automatismes de l'ouvrage.



Les travaux ont été réalisés entre septembre et décembre 2017.

RÉNOVATION ET DÉSAMIANTAGE DES ORGANES DE VANTELLERIE DES OUVRAGES SUR LA BLAISE (BARRAGE EN RIVIÈRE, OUVRAGE DE RÉGULATION ET TOUR DE RESTITUTION)

Ces travaux consistent en la rénovation des vannes des différents ouvrages (désamiantage et remise en peinture) ainsi que les parements en béton des ouvrages de génie civil. Les opérations, débutées en septembre 2017 sur le barrage en rivière Blaise et sur l'ouvrage de régulation, ont dû être interrompues à mi-parcours, en novembre en raison d'une forte crue de la Blaise.

Sur la tour de restitution, les travaux ne pouvaient être commencés qu'à l'issue de la phase de déstockage du lac-réservoir (soit vers le mois de novembre). Néanmoins, les conditions météorologiques de la fin d'année 2017 n'ont pas permis de réaliser la totalité des travaux, seule la vanne de garde ayant pu être déposée pour rénovation (sa remise en place sur site a été réalisée en mars 2018).

Impactés par la situation météorologique de cette fin d'année 2017, les travaux reprendront dès juin 2018.



● ● ● Rénovation du génie civil de la tour de restitution Blaise



● ● ● Dépose vanne gauche sur l'ouvrage de régulation Blaise



Acteur majeur pour la lutte contre les inondations, l'EPTB Seine Grands Lac accompagne les collectivités territoriales dans la mise en œuvre de stratégies locales de risque inondation. Au travers d'ateliers de prévention et de sensibilisation, il accompagne les acteurs locaux.



RÉUNION D'INFORMATION SUR LE DÉCRET DIGUE

Dans le cadre de sa mission d'information et de coordination, l'EPTB Seine Grands Lacs a proposé des réunions d'information et d'échanges sur les enjeux, les conséquences et les modalités de mise en œuvre du Décret Dignes* à l'heure de la prise de compétence "Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations" (GEMAPI). Elles se sont tenues le lundi 18 septembre à Troyes (10), le mardi 19 septembre à Saint-Dizier (52) et le lundi 9 octobre 2017 à Auxerre (89).

Ces initiatives organisées en collaboration avec les services de l'État et les EPCI de Troyes Champagne Métropole, Saint-Dizier, Der et Blaise étaient destinées aux différents acteurs des vallées de la Seine, de l'Aube et de l'Yonne.

Ainsi, près d'une centaine de personnes a participé à ces trois réunions en forme de campagne de sensibilisation destinées aux EPCI-FP, aux syndicats de rivières, aux services de l'État et aux chambres consulaires représentés par des élu(e)s et des techniciens.

Seine Grands Lacs a présenté son projet de création d'une mission d'appui adapté à la mise en œuvre du Décret Dignes, notamment sur les Territoires à risque important d'inondation (TRI).

En étroite collaboration et coordination avec les différents services de l'État ainsi qu'avec l'assistance du CEPRI et de l'association France Dignes, cet appui consistera à accompagner techniquement et réglementairement les collectivités : planification, état des lieux, aide à la rédaction des cahiers des charges, aide à la passation des marchés, aide à la conduite des études et aide à la rédaction des dossiers d'autorisation administrative.

*Décret n°2015-526 du 12 mai 2015 relatif aux règles applicables aux ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations.



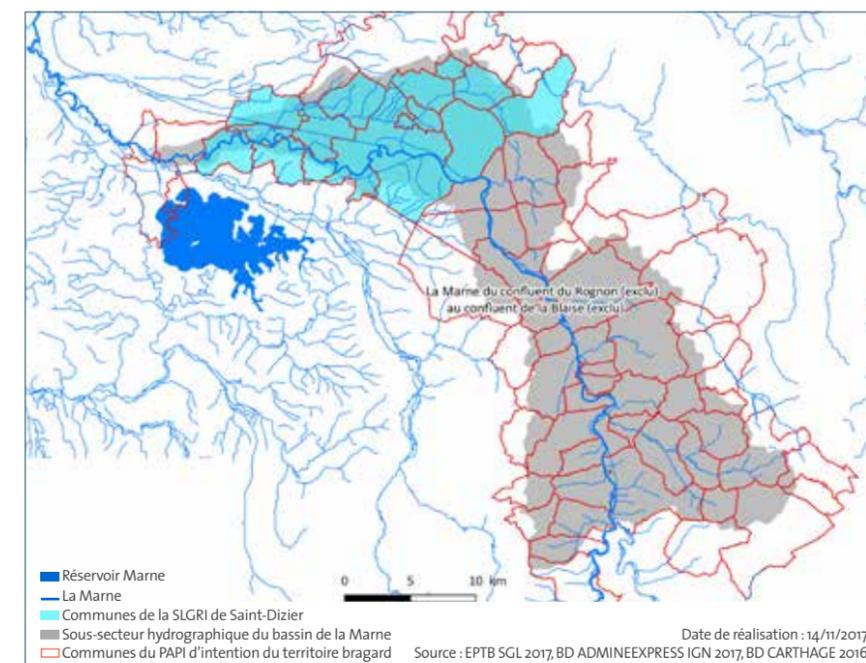
SLGRI SAINT-DIZIER ET PAPI D'INTENTION DE LA MARNE VALLAGE ET PERTHOIS (2019-2021)

En 2016, l'EPTB Seine Grands Lacs, aux côtés de la Communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise et de la Direction départementale des territoires de la Haute-Marne, a élaboré la stratégie locale de gestion des risques d'inondation permettant de définir les mesures les plus urgentes à mettre en œuvre au sein d'un futur PAPI d'intention. Le document a été approuvé par le Préfet le 20 décembre 2016.

Depuis septembre 2017, en déclinaison de cette stratégie, l'EPTB Seine Grands Lacs porte le PAPI d'intention de la Marne Vallage et Perthois, en conformité avec le cahier des charges PAPI 3^{ème} génération. Au travers de sessions d'ateliers thématiques et de rencontres bilatérales, l'EPTB Seine Grands Lacs et les différentes parties prenantes définissent les actions opérationnelles permettant d'une part d'affiner la connaissance du territoire, et d'autre part, de préfigurer les actions structurelles et non structurelles d'un futur PAPI complet.

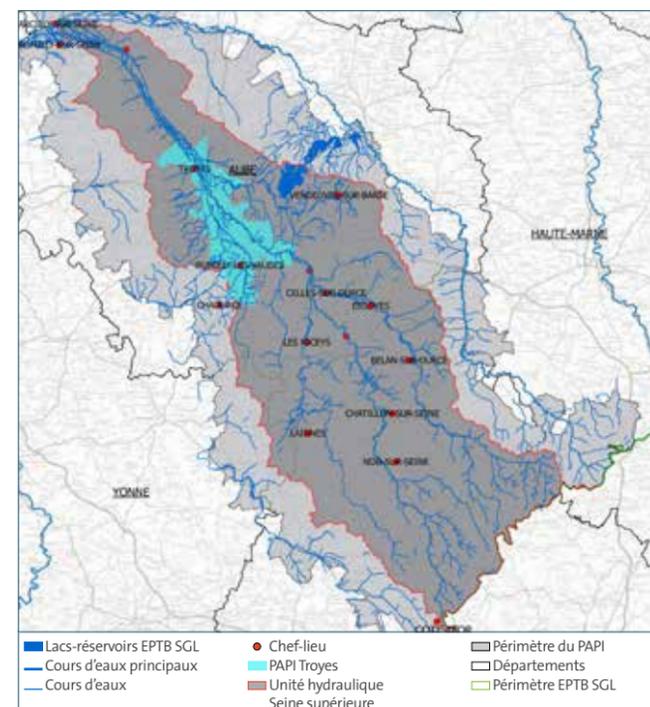
L'EPTB Seine Grands Lacs déposera le dossier de PAPI d'intention validé par l'ensemble des acteurs pour instruction d'ici la fin de l'année 2018.

PÉRIMÈTRE DU PAPI D'INTENTION DU TERRITOIRE BRAGARD



PAPI D'INTENTION DE LA SEINE TROYENNE ET PAPI COMPLET DE LA SEINE TROYENNE ET SUPÉRIEURE (2019-2024)

PÉRIMÈTRE DU PAPI



Depuis 2015, l'EPTB Seine Grands Lacs porte un PAPI d'intention à la demande de la Communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole et de la Direction départementale des territoires de l'Aube. Le programme comporte dix-huit actions, qui visent à affiner le diagnostic du territoire et à définir les mesures les plus urgentes à mettre en œuvre dans le cadre d'un futur PAPI complet.

La rédaction de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation approuvée par arrêté préfectoral du 9 décembre 2016 et le programme d'actions du PAPI au stade d'intention ont été rédigés conjointement en vue d'une déclinaison opérationnelle sous la forme d'un PAPI complet. Ce futur programme d'actions se dessine dans le cadre d'un périmètre élargi à l'amont et à l'aval de l'agglomération troyenne et mobilise encore plus d'acteurs impliqués dans la prévention du risque d'inondation au sein d'ateliers thématiques, en vue d'une mise en œuvre à partir de 2019.

Le bilan du programme d'actions au stade d'intention est en cours de finalisation par les porteurs d'actions ainsi que par les partenaires financiers et s'achèvera mi 2018.

Parallèlement, dès mars 2017, Seine Grands Lacs a commencé à travailler sur l'élaboration du futur PAPI complet de la Seine troyenne et supérieure dont le périmètre a été élargi en amont et en aval. Le dossier est co-construit avec les nombreux acteurs de ce territoire, en conformité avec le cahier des charges des PAPI 3^{ème} génération qui prévoit notamment des sessions d'ateliers thématiques, et des rencontres bilatérales. L'EPTB déposera le dossier pour instruction des services de l'État au premier trimestre 2019.

6

SEINE GRANDS LACS EN 2017



LE BUDGET

L'EPTB SGL reste principalement financé par les contributions départementales de ses quatre membres, qui sont stables par rapport à 2016.

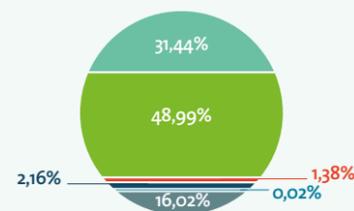
Le second gros poste de recettes est la redevance pour service rendu par le soutien d'étiage, mis en place depuis 2012. En 2017 a été perçue la redevance au titre de l'étiage réalisé en 2016. Le montant à répartir fixé à 7,5 M€ par délibération du 8 décembre 2016 avec un taux provisoire de 1,69 centime d'euro par m³ prélevé et présenté en comité des redevables le 13 décembre 2016 a été dépassé, ce qui impliquera un reversement des sommes trop perçues auprès des redevables concernés sur un exercice budgétaire postérieur.

En investissement, les dépenses relatives au lac Seine ont représenté une partie importante, notamment en raison de la fin de la réhabilitation du canal d'amenée. Les dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre et aux études pour le site pilote de la Bassée continuent de progresser pour atteindre 1,6 M€ en 2017.

DES DÉPENSES GLOBALES
À HAUTEUR DE
29,8 MILLIONS D'EUROS
pour 2017

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	13 231 376,60 €
Dépenses réelles d'investissement	9 442 735,41 €
Dépenses d'équipement	8 028 042,13 €
Bois et forêts	50 868,15 €
Programmes transversaux	1 546 084,03 €
Pannecièrre	490 857,61 €
Seine	2 305 367,44 €
Aube	847 545,39 €
Marne	1 173 561,58 €
La Bassée	1 613 757,93 €
Dépenses financières	1 414 693,28 €
Remboursement emprunts	458 213,79 €
Remboursement avances AESN	229 037,99 €
Remboursement avances FCTVA	727 441,50 €
Résultat antérieur reporté (déficit)	3 788 641,19 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



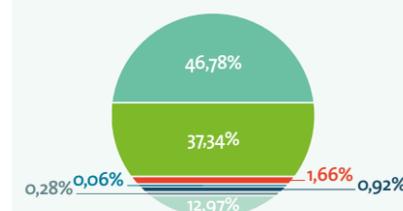
TOTAL	16 559 795,15 €
Dépenses réelles de fonctionnement	14 070 488,42 €
Charges générales	4 423 101,47 €
Dépenses de personnel	6 893 741,91 €
Autres charges	194 260,00 €
Charges financières	303 755,81 €
Charges exceptionnelles	2 199,23 €
Provisions	2 253 430,00 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	2 489 306,73 €

MASSES GLOBALES

DÉPENSES TOTALES	29 791 171,75 €
Dépenses de fonctionnement	16 559 795,15 €
Réelles	14 070 488,42 €
Ordre	2 489 306,73 €
Dépenses d'investissement	13 231 376,60 €
Réelles	9 442 735,41 €
Déficit antérieur reporté	3 788 641,19 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 604 446,04 €
Recettes réelles d'investissement	12 115 139,31 €
FCTVA	2 057 423,34 €
Excédent capitalisé	5 140 326,92 €
Subventions	4 677 566,36 €
Emprunt et dettes assimilées	233 650,00 €
Divers	6 172,69 €
Recettes d'ordre d'investissement	2 489 306,73 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT



TOTAL	22 135 460,31 €
Recettes réelles de fonctionnement	19 264 505,62 €
Contributions départementales	10 353 990,00 €
"Redevance pour service rendu - soutien d'étiage"	8 265 172,50 €
Recettes de patrimoine	367 620,86 €
Autres produits de gestion courante	12 903,25 €
Subventions	202 757,50 €
Produits exceptionnels	62 061,51 €
Résultat antérieur reporté (excédent)	2 870 954,69 €

CONTRIBUTIONS DÉPARTEMENTALES

Paris	5 179 065,80 €
Hauts-de-Seine	1 724 974,73 €
Seine-Saint-Denis	1 724 974,73 €
Val-de-Marne	1 724 974,73 €
TOTAL	10 353 990,00 €

MASSES GLOBALES

RECETTES TOTALES	36 739 906,35 €
Recettes de fonctionnement	22 135 460,31 €
Réelles	19 264 505,62 €
Résultat antérieur reporté	2 870 954,69 €
Recettes d'investissement	14 604 446,04 €
Réelles	12 115 139,31 €
Ordre	2 489 306,73 €

LE COMITÉ SYNDICAL

Le Conseil d'administration est composé de 27 administrateurs, 12 sont élu(e)s de la Ville de Paris ; les autres sont délégués à parts égales par les conseils départementaux des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Troyes et de Saint-Dizier Der et Blaise.

Représentants de la ville de Paris :
François Vauglin (1^{er} Vice-président), Annick Olivier (4^{ème} Vice-présidente), Patrick Tremège (6^{ème} Vice-président), Célia Blauel (7^{ème} Vice-présidente), Nicolas Bonnet-Ouladj (8^{ème} Vice-président), Halima Jemni (11^{ème} Vice-présidente), David Belliard (12^{ème} Vice-président), Pierre Auriacombe, Colombe Brossel, Anne-Christine Lang, Valérie Nahmias, Anne-Constance Onghena

Représentants du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :
Denis Larghero (3^{ème} Vice-président), Daniel Courtes (10^{ème} Vice-président), Josiane Fischer, Gabriel Massou

Représentants du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :
Frédéric Molossi (Président), Belaïde Bedreddine (5^{ème} Vice-président), Jean-Michel Bluteau, Bertrand Kern

Représentants le Conseil départemental du Val-de-Marne
Daniel Guerin (2^{ème} Vice-président), Chantal Durand (9^{ème} Vice-présidente), Christian Metairie, Pierre Bell-Lloch

Représentants la Communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole
Jean-Pierre Abel, Jean-Michel Viart (13^{ème} Vice-président)

Représentant la Communauté d'agglomération de Saint-Dizier Der et Blaise
Laurent Gouverneur

136
AGENTS
EN DÉCEMBRE 2017

LES RESSOURCES HUMAINES

RÉPARTITION DES AGENTS EN DÉCEMBRE 2017

GÉOGRAPHIQUE

- Services centraux de Paris : 39 agents
- Unité territoriale de bassin Marne : 33 agents
- Unité territoriale de bassin de l'Aube et de la Seine-amont : 57 agents
- Unité territoriale de bassin Yonne : 7 agents

PAR CATÉGORIE HIÉRARCHIQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE

- Catégorie A : 38
- Catégorie B : 26
- Catégorie C : 70
- Emplois d'avenir : 1
- Apprenti : 1

PAR FILIÈRE

- Personnel administratif : 27
- Personnel technique : 109

MOUVEMENTS

- Agents recrutés : 8
- Départs en retraite : 3
- Mutation externe : 1
- Mobilités internes : 5

ZOOM SUR...



En fil rouge, tout au long du salon, les visiteurs ont assisté à des présentations d'outils et des actions exemplaires en matière de gestion du risque inondation avec les maîtres d'ouvrages et les partenaires du Programme (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes. Le salon des Maires d'Île-de-France accueille chaque année plus de 20 000 visiteurs autour de 250 exposants au service des collectivités.

SALON AMIF : SEINE GRANDS LACS PRÉSENT AU SALON DES MAIRES D'ÎLE-DE-FRANCE

Au-delà de sa présence aux côtés des six syndicats des services publics urbains du Grand Paris : Sedif, Syctom, Sipperec, Siaap et Sigeif, Seine Grands Lacs, acteur majeur en matière de prévention des inondations auprès des collectivités locales, était présent au salon de l'AMIF. L'édition 2017 s'est tenu du 28 au 30 mars 2017, au Paris Event Center-Porte de la Villette. Le stand, entièrement dédié à la prévention des inondations a proposé aux visiteurs (20 000 élus locaux et décideurs des collectivités locales), des miniconférences et des animations avec notamment la visite virtuelle 360° des lacs-réservoirs de l'EPTB.



RISQUE DE SÉCHERESSE ET DE DÉFICIT EN EAU

Après plusieurs années marquantes en terme de déficit pluviométrique (2003, 2011, 2015...) et dans un contexte de changement climatique où les prévisions des modèles climatiques à l'horizon 2050-2100 sont alarmantes. Le thème de la gestion des étiages et des sécheresses reste d'actualité et mobilise les scientifiques et gestionnaires français.

Deux journées scientifiques sur le thème des risques de sécheresse et de déficit en eau en France ont été organisées par l'Association française pour la prévention des catastrophes naturelles (AFPCN).

La première, organisée conjointement par l'AFPCN et le groupement associatif composé de la SHF, de l'AFEID et de l'Académie de l'eau le 16 mars 2017 a porté sur l'évaluation des conséquences hydrologiques du réchauffement climatique.

La seconde journée, organisée conjointement par l'AFPCN et l'EPTB Seine Grands Lacs, visait à dresser un état des lieux des connaissances, des impacts et des modes de gestion de la sécheresse et des étiages dans une démarche territoriale.

Les interventions et les échanges avaient pour objectif de mettre en évidence les manques et les freins en vue d'une meilleure gestion.



LE PAPI SE JETTE À L'EAU !

Dans le cadre du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes, l'EPTB Seine Grands Lacs a organisé du 26 au 30 juin 2017 sur la base nautique de Cergy-Neuville (95), des ATELIERS DU PAPI, dont l'objectif était d'initier les acteurs aux conduites de bon sens à tenir en milieu inondé.

Cette semaine de formation a été l'occasion de sensibiliser près de 100 acteurs du territoire, élus, directeurs généraux, chargés de mission, techniciens et agents des collectivités amenés à intervenir pour gérer les risques inondation en Île-de-France.

Le succès de cette formation très opérationnelle nous amènera à la reconduire en 2018.



ACQUISITION DE BUREAUX À TROYES

Depuis début 2017, Seine Grands Lacs a acquis des bureaux à Troyes. Cette acquisition répond à deux objectifs prioritaires.

Ces nouveaux locaux répondent à l'objectif d'accueillir les nouveaux personnels qui vont constituer l'équipe spécialement dédiée à l'appui aux territoires autour des thématiques du portage et de l'animation de PAPI, de la préservation des milieux humides et de la mise en œuvre de la GEMAPI et du décret digues.

L'installation au sein de ce nouvel espace de travail à Troyes, au milieu du bassin versant est un acte significatif. Cette démarche prolonge l'ouverture de la gouvernance du Syndicat mixte à d'autres collectivités que celles de la zone dense. Elle illustre notre conviction qu'une bonne gestion des risques de crue ou d'étiage se réalise à l'échelle du bassin.





ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN



INSCRIPTION
À LA NEWSLETTER SUR
www.seinegrandslacs.fr

LAC-RÉSERVOIR AUBE



VISITE VIRTUELLE



Directeur de la publication : Valéry Molet
Rédaction : Jean-François Magnien,
Coralie Baumes
Crédits photos : EPTB Seine Grands Lacs,
Emmanuel Riche, Marion Cauvin,
Dominique Amon-Moreau,
Laurent Marre

EPTB Seine Grands Lacs
Syndicat mixte
8 rue Villiot- 75012 Paris
Tel : 01 44 75 29 29
eptb@seinegrandslacs.fr
seinegrandslacs.fr



IMPRIMERIE
ESCOURBIAC

C'EST À L'IMPRIMEUR DE FOURNIR
LE LOGO AVEC LE BON NUMÉRO

